

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATAPÉDIA

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 29 juin 2020, à 19 h 30, au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #3 : Monsieur Hugues Berger;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Absence motivée :

Siège #2 : Madame Manon Lacroix.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Chimène Ngomanda, secrétaire-trésorier adjointe, sont aussi présents à cette séance.

Résolution 2020-06-166

Protocole de la rencontre

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que l'enregistrement de celle-ci soit rendu public sur la page Facebook de la municipalité.

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

P R O V I N C E D E Q U É B E C
M R C D E L A M A T A P É D I A
M U N I C I P A L I T É D E S A Y A B E C

Réunion d'ajournement
29 juin 2020
Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire et protocole de réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Administration :
 1. Suivi du maire;
 2. Dépôt du rapport financier 2019;
 3. Rapport du maire sur la situation financière 2019 (reporté);
 4. Maître Hélène Montreuil – Avocate en droit du travail;
 5. Uniboard – Mandat Mallette;
 6. Emplois étudiants – Embauches;
4. Aménagement, urbanisme et développement :
 1. Dérogation mineure – Monsieur Julien Côté;
 2. Vente d'un terrain sur la rue Castanier;
5. Affaires nouvelles :
 1. _____;
 2. _____;
 3. _____;
6. Période de questions;
7. Prochaine réunion – 6 juillet 2020;
8. Levée de la séance.

Administration – Informations et suivi du maire :

- 3.1. Suivi du maire concernant différents dossiers, ce point sera traité lors de la rencontre du 6 juillet prochain.
 - 3.2. Madame Karen Jean de la firme Mallette de Mont-Joli fait la présentation des états financiers vérifiés de la municipalité de Sayabec pour l'année 2019. Une fois la présentation terminée, elle quitte la salle.
-

Résolution 2020-06-168

Administration – Rapport du vérificateur externe – États financiers 2019 de la Municipalité

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le rapport financier au 31 décembre 2019 ainsi que le rapport du vérificateur, tel que présenté par madame Karen Jean de la firme comptable Mallette de Mont-Joli.

3.3. Ce point est reporté à la séance du 6 juillet prochain.

Résolution 2020-06-169

Administration – Maître Hélène Montreuil – Avocate en droit du travail

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater Me Hélène Montreuil, avocate, administrateur agréé et conseillère en ressources humaines agréée, afin qu'elle agisse à titre d'avocate-conseil en droit du travail pour la municipalité de Sayabec.

Résolution 2020-06-170

Administration – Uniboard – Mandat Mallette

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accorder le mandat d'audit de la consommation en eau potable et du rejet des eaux usées de l'usine Uniboard pour l'exercice financier 2019 à la firme Malette – Bureau de Mont-Joli.

Résolution 2020-06-171

Administration – Emplois étudiants – Embauches

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'embauche des étudiants suivants pour la saison estivale 2020 :

- Mégane Asselin, Mégan Fournier et Annabelle Lévesque à titre d'animatrices de terrain de jeux. La semaine normale de travail pour ces postes est de 40 heures au taux horaire de 13,10 \$.
- Carolanne Ducasse à titre d'animatrice à temps partiel au terrain de jeux et d'aide administrative à l'hôtel de ville. La semaine normale de travail pour ce poste est de 37 heures au taux horaire de 13,10 \$;

Les emplois étudiants débutent le 22 juin 2020 pour une durée de sept (7) semaines.

5.1. Monsieur Marcel Belzile, maire, présente la demande de dérogation mineure DPDRL200018 demandée par monsieur Julien Côté pour sa propriété au 13, rue Saindon :

La demande est la suivante :

- Les propriétaires désirent bâtir un nouveau garage de $\pm 6.10\text{m} \times 7.34\text{m}$ pour remplacer l'ancien. Il sera localisé en cour arrière. Ce projet dérogerait de la distance minimale de 3m entre le bâtiment et de tout bâtiment et autres constructions accessoires.

Raison de la demande :

Les propriétaires, pour combler leurs besoins d'entreposage, désirent bâtir un garage qui dérogerait de $\pm 0.86\text{m}$ de la distance le séparant du bâtiment principal et qui dérogerait de $\pm 1.55\text{m}$ avec la galerie latérale.

Suite à l'avis publié le 10 juin dernier, aucun commentaire n'a été reçu par courriel ou par la poste.

Résolution 2020-06-172

**Urbanisme – Dérogation
mineure – Monsieur Julien
Côté**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur cette demande et qu'il a émis une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié le 10 juin dernier invitant tout intéressé à se faire entendre par courrier ou par courriel, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033;

Il est proposé monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure DPDRL200018 présentée par monsieur Julien Côté pour sa propriété au 13, rue Saindon.

Résolution 2020-06-173

**Aménagement, urbanisme et
développement – Rue
Castanier – Vente de terrain**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de madame Annie-Lydia Gallant concernant l'achat d'un terrain au 11 rue Castanier.

Le terrain se situe du côté nord de la rue et est à l'ouest du lot 4 348 645, propriété de monsieur Simon Landry et madame Annie Gagné. Il s'agit du lot portant le numéro 5 332 311 d'une superficie de 9 483 pi².

Le prix du terrain est de 1.00 \$ du pied carré pour un total de 9 483 \$, plus les taxes applicables.

Le terrain est subdivisé et les infrastructures d'aqueduc et d'égout sont disponibles à l'emprise de la rue.

Une offre d'achat devra être signée et sera valide pour une période de trois mois et une somme de 948 \$ représentant 10 % du cout d'achat sera remise à la municipalité. Ce montant sera imputé au prix d'achat lors de la signature de l'acte de vente et sera non remboursable en cas de renonciation à procéder à l'achat.

Le choix du notaire afin d'établir l'acte notarié sera laissé à la discrétion de l'acheteuse et les frais de l'acte de vente seront payables par cette dernière.

Le conseil municipal autorise que cette nouvelle résidence soit branchée à l'aqueduc et l'égout de la municipalité.

Les membres du conseil autorisent le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce dossier.

Période de questions :

La séance se tenant à huis clos, il est tenu une période de questions au cours de laquelle les membres du conseil municipal répondent aux questions posées en commentaires de la séance qui est diffusée en direct via la page Facebook de la municipalité de Sayabec.

Résolution 2020-06-174

Levée de la séance

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 03.

Marcel Belzile
Maire

Joel Charest
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ib